

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 13 octobre 2022 Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°37_2022</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Céline GEORG, Sébastien REY-GORREZ, Gaëlle MESSINA, Béatrice TISSOT, André MORARD Alexandre BAUDET, Marie-José GIUSTI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER, Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : AMÉLIORATION DU CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS DE L'ÉCULE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'améliorer le chauffage des appartements communaux par le remplacement des convecteurs électriques par des radiateurs nouvelle génération. Cette année les travaux se porteront sur la résidence de l'Écule.

Le coût des travaux est fixé à 8 764 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet peut être éligible à une aide de la Région. Il demande donc à l'assemblée de pouvoir effectuer cette demande.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **décide** de solliciter l'aide de la Région, à hauteur de 50 %, soit 4 382 € ;
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <i>17/10/2022</i> Et de la publication le : <i>17/10/2022</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, <i>Marie TROUILLET</i></p>
--	---	--

